

## CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – COMMENTAIRES DE L’UICN À L’ICOMOS

### PAYSAGE CULTUREL DES †KHOMANI (AFRIQUE DU SUD)

L’UICN communique les brefs commentaires suivants à l’ICOMOS d’après un examen de la proposition réalisé par le Groupe d’experts du patrimoine mondial, un rapport de mission sur le terrain et trois études théoriques.

Le dossier de la proposition recouvre toute la superficie du Parc national Kalahari Gemsbok (PNKG) (<https://www.protectedplanet.net/874> – Catégorie d’aire protégée de l’UICN non précisée). Le bien proposé a une superficie totale de 959 100 ha, sans zone tampon.

Le site candidat forme, avec le site adjacent du Parc national Gemsbok (PNG), en direction du nord, au Botswana, le Parc transfrontière de Kgalagadi (PTK – environ 3,6 millions d’hectares). La limite entre les deux parcs n’est pas clôturée. À l’ouest, le bien est abruptement tronqué par la limite nord-sud, rectiligne, de la frontière avec la Namibie. Ce secteur de la Namibie comprend des exploitations agricoles commerciales et d’élevage de gibier. Au sud, le PNKG a une limite clôturée et jouxte un paysage à utilisation multiple (agriculture, élevage d’espèces sauvages, développement du tourisme, villages) non intensive. Dans cette région, l’aménagement du territoire est gouverné par un système de plans territoriaux.

Aucune zone tampon n’est proposée pour le bien ; le PTK exerce une fonction tampon directe au nord mais à part cela, la fonction tampon est limitée.

#### **Valeurs du bien proposé du point de vue de la conservation de la nature**

Le bien proposé n’est pas candidat au titre des critères naturels et l’UICN n’a pas réalisé d’évaluation particulière de ses valeurs pour la conservation de la nature. Celles-ci sont décrites dans un bref paragraphe du dossier comme étant importantes du fait de la présence du grand écosystème protégé et intact du PNKG et du plus vaste PTK qui a été rigoureusement protégé contre l’exploitation illégale et le développement intensif. Rien n’indique clairement que ces valeurs soient suffisantes pour que l’on ait pu invoquer les critères relatifs à la biodiversité (critères ix et x) mais il pourrait être envisageable d’évaluer leur potentiel. Aucun des deux parcs composant le PTK ne figure parmi les aires protégées les plus irremplaçables du monde pour la protection d’espèces menacées ; néanmoins, une analyse rapide suggère la présence de toute une gamme d’espèces menacées et d’un écosystème vaste et intact, abritant notamment des grands prédateurs, ce qui a une importance internationale pour la conservation.

L’information issue des études suggère que le paysage général, situé au sud du bien et qui, comme discuté ci-après (limites), est un élément crucial du Paysage culturel des †Khomani, a souffert de différentes menaces. Selon les anciens, l’ensemble du Kalahari était autrefois plus luxuriant lorsqu’il n’y avait pas de clôtures et que les migrations étaient naturelles. En dehors du PNKG, le braconnage ciblerait des espèces menacées de tortues et de pangolins et serait essentiellement le fait d’étrangers à la région mais quelques rapports (au début des années 2000) impliqueraient des officiels locaux. La situation actuelle mérite un examen plus approfondi de la part de l’État partie. Les clôtures posent un autre problème important au sud-ouest du bien car elles ont un impact direct sur les migrations.

#### **Valeurs naturelles/culturelles**

L’évaluation de l’UICN et les évaluations théoriques confirment l’importance des liens entre le peuple †Khomani San et la nature d’une part, en raison d’un degré important de dépendance vis-à-vis des ressources naturelles et d’autre part, comme source de l’identité communautaire. Dans le bien proposé, ces liens ont été brisés en 1930, lors de la création du parc, lorsque les †Khomani San ont été contraints de quitter les terres. La proposition s’appuie sur la volonté de rétablir le lien avec la nature qui existait avant la période coloniale et l’apartheid. Ce renouveau est étroitement lié à la connaissance de la nature, au lien historique avec le territoire, à l’intérieur et autour du bien candidat, et aux possibilités économiques associées au paysage et aux connaissances biologiques. Malgré le déplacement de la population, de remarquables connaissances écologiques ont persisté et la possibilité de rétablir des liens intergénérationnels entre ce peuple et le site est réelle. Il s’agit de la dernière communauté San d’Afrique du Sud et elle est remarquable pour la documentation détaillée et la présence durable sur le territoire ainsi que la transmission intergénérationnelle de la culture et de la langue. Le retour aux terres traditionnelles a permis une formation et une transmission des connaissances intergénérationnelles. Mais c’est aussi une situation fragile et la mise en œuvre d’une candidature possible au patrimoine mondial doit être traitée de manière à soutenir et renforcer ces liens.

Il est paradoxal de constater que même s’il y a eu des dommages clairs et inexcusables causés aux †Khomani San par leur expulsion du PNKG, le fait que le parc ait été le garant de la conservation de la nature crée aussi la possibilité de rétablir la relation nature-culture pour le peuple †Khomani San, à condition que le PNKG et la région environnante soient gérés de manière à soutenir et renforcer la création de ces liens et que l’appui nécessaire soit fourni aux communautés. Les études montrent aussi qu’il importe de faire en sorte que les changements dans l’utilisation

traditionnelle, y compris l'introduction et la gestion de bétail, soient traités avec grand soin pour éviter des dommages aux valeurs du PNKG. Une autre question clé est de savoir comment la transition vers le sédentarisme peut avoir des effets sur les aspects culturels de la proposition. L'analyse des conflits entre l'homme et les espèces sauvages, aujourd'hui et dans les interactions futures entre le bétail et les espèces sauvages, doit être comprise.

L'UICN est notamment préoccupée par l'indication selon laquelle de nombreuses associations naturelles et culturelles des †Khomani San sont intangibles, et il y a une absence de vestiges culturels tangibles (p. ex., art rupestre) – cela crée le même risque de limitations imposées par les critères de la Convention du patrimoine mondial et le traitement séparé des critères naturels et culturels pour des valeurs relatives aux relations intimes de peuples vivant depuis des millénaires en harmonie avec la nature sans qu'il en résulte une preuve physique importante. Une éventuelle séparation artificielle entre le patrimoine tangible et intangible peut aussi être problématique. Bien que (à la différence de la situation de la proposition concernant Pimachiowin Aki, au Canada) cette proposition concerne un paysage culturel et non un site mixte, il pourrait être important, à la lumière de la nature très remarquable des valeurs de conservation du bien, que l'UICN et l'ICOMOS collaborent particulièrement étroitement pour fournir un contexte et des possibilités de discussion avec l'État partie, les communautés, les détenteurs de droits et les acteurs qui participent à cette proposition.

### **Limites**

Une question cruciale dans cette nomination semble concerner les limites. L'étude de l'UICN note que de vastes secteurs du paysage illustrant les relations des †Khomani San avec la terre, y compris des lieux où ils vivent, des zones importantes pour la conservation de la nature et d'autres sites culturels, se trouvent en dehors du parc national. Certes, une bonne partie de ces terres appartient à des propriétaires privés non-San et, en conséquence, il peut être difficile de les inclure dans le site inscrit, mais il semble essentiel que cette région soit plus clairement considérée comme intrinsèque à l'identification, la définition et la protection et la gestion des relations entre le peuple †Khomani San et la nature. C'est une question que l'ICOMOS devrait examiner en plus grand détail avec l'État partie et l'UICN est prête à contribuer à la discussion. Le fonctionnement de dispositions tampons au sud du bien (et les dispositions transfrontières avec la Namibie qui sont peu mentionnées dans la proposition) pourrait aussi faire l'objet d'un examen plus approfondi.

### **Gouvernance, protection et gestion**

Aux yeux de l'UICN, le PNKG semble être un parc national géré de manière efficace pour la conservation de la nature. Le nombre d'employés pourrait encore être augmenté mais le personnel actuel est professionnel et efficace, et le parc jouit à la fois d'un degré élevé de protection juridique et de niveaux apparemment relativement faibles de menaces. En tant que site de dimensions importantes, il semble, notamment dans le contexte plus général du PTK, fournir des résultats efficaces en matière de conservation.

La candidature fait peu référence à la gouvernance mais il semble que cela soit un aspect essentiel de la proposition, en particulier du point de vue de la participation des †Khomani San à la proposition et à la gestion du bien. L'UICN considère qu'une attention plus importante devrait être accordée aux structures de gouvernance actuelles et prévues, et à la définition de l'organe (des organes) qui participerait(ent) à la prise de décisions ainsi qu'à la résolution des conflits. Il importe d'établir clairement comment les différents acteurs et détenteurs de droits pourront collaborer les uns avec les autres pour préserver leurs liens intenses avec le bien proposé. La mission de l'UICN sur le terrain a pris note de l'engagement du PNKG à assurer la participation communautaire, ce qui suppose la mise en place d'un Conseil de gestion conjoint (CGC) et de tenir compte de l'utilisation culturelle de différents secteurs du bien. En conséquence, des terres revendiquées dans une partie du PNKG sont devenues propriété pleine et entière de la communauté. La mission s'est également efforcée, dans la mesure du possible, de vérifier qu'il y avait un appui communautaire important et a rencontré des représentants appropriés de la communauté. La participation des †Khomani San à la gestion du bien en est encore à ses débuts et doit être progressivement renforcée. La mission de l'UICN a mis en évidence la possibilité d'améliorer le fonctionnement du CGC avec le temps, afin que les communautés ne soient pas seulement consultées mais qu'elles soient soutenues et qu'on leur donne les moyens de jouer un plus grand rôle dans la gestion et la direction. Pour cela, il faudra renforcer les capacités, soutenir les besoins de formation et la transmission intergénérationnelles des connaissances, et s'assurer de la poursuite de l'engagement évident du personnel de SANParks à cet égard.

Au-delà du bien proposé, la communauté †Khomani San est riche de son patrimoine culturel – à la fois tangible et intangible – mais elle vit dans un état de pauvreté chronique et de chômage, et elle est vulnérable aux préjudices. Il ne s'agit pas d'une société traditionnelle ayant une autorité traditionnelle robuste mais d'un groupe divers de personnes déplacées dont les institutions ont été affaiblies par le traitement dont elles ont fait l'objet par le passé. L'ICOMOS devrait accorder une attention spéciale à l'étude de la candidature pour voir comment ces questions de fragilité institutionnelle, de vulnérabilité des droits de l'homme et de discrimination historique continue et de pauvreté doivent être traitées. Ces questions nécessitent des approches qui n'incombent pas en premier lieu au PNKG mais nécessitent de s'intéresser à la région où vivent les communautés (en particulier au sud du bien). L'éducation est un des problèmes qui se posent : ainsi, les écoles n'enseignent pas dans la langue maternelle, Khoekhoegowab, à ceux qui la parlent et il n'y a pas d'enseignants San qualifiés, de même qu'aucune intégration des connaissances écologiques traditionnelles dans le programme. Actuellement, le nombre de touristes est limité de sorte que le développement de ce secteur doit être établi sur la base d'avantages partagés avec la communauté pour garantir que

le tourisme soutienne le patrimoine culturel et naturel. La formation et le renforcement des capacités doivent être soutenus de manière appropriée pour permettre la transmission des connaissances et des opportunités entre les générations. Une stratégie de renforcement des capacités et de moyens d'existence économiques doit être clairement définie et appliquée par la gouvernance partagée et un appui institutionnel et financier à long terme.

Compte tenu des valeurs importantes du bien pour la conservation de la nature et des relations indivisibles entre le peuple ꞤKhomani San et la nature, sur ses terres traditionnelles qui sont au cœur de la proposition, l'UICN est prête à poursuivre sa collaboration avec l'ICOMOS durant la conclusion de l'évaluation de cette proposition et de sa discussion par le Comité du patrimoine mondial.